

DECRET N°93-70 du 1er Avril 1993

portant ratification de l'Accord de crédit N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 08 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet Aménagement des Voies d'accès et la traversée de la Ville de COTONOU pour un montant de 13.000.000 UC/FAD, soit environ 4.550.000.000 F CFA.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 93-006 du 29 Mars 1993 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 08 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet Aménagement des Voies d'accès et de la traversée de la Ville de COTONOU pour un montant de 13.000.000 UC/FAD soit environ 4.550.000.000 F CFA;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

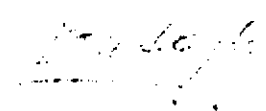
D E C R E T

Article 1er. - Est ratifié l'Accord de crédit N° F/BEN/ROD/92/27 signé le 08 Octobre 1992 entre la République du Bénin et le Fonds Africain de Développement (FAD) relatif au financement du Projet Aménagement des Voies d'accès et de la traversée de la Ville de COTONOU pour un montant de 13.000.000 UC/FAD, soit environ 4.550.000.000 F CFA et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

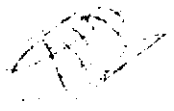
Fait à COTONOU, le 1er Avril 1993

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

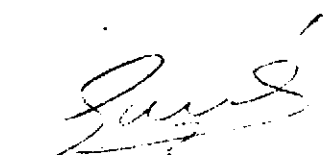

Nicéphore SOGLO

.../...

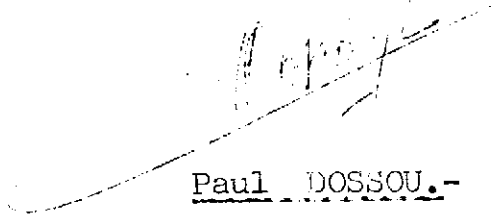
Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

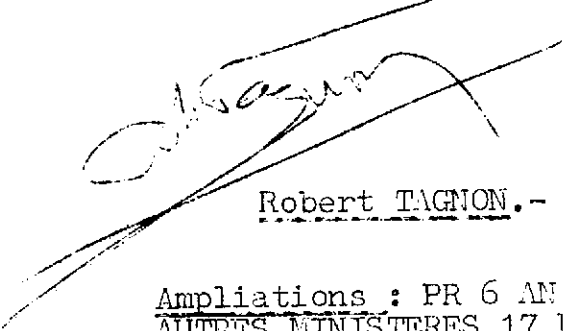
Le Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme,


Gustache SARRE.-

Le Ministre des Finances,


Paul DOSSOU.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,


Robert TAGNON.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,


Florentin MITO-BABA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 1 RESGPR 2 SGG 4 MEHU-MF-MPRE 12
AUTRES MINISTERES 17 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-
FASJEP-ENA 3 IGAA 1 DCCT 1 GCONB 1 BN-DAN 2 CEDEAO 2 JORB 1.-